

# Regard sur Repentigny


[www.ville.repentigny.qc.ca](http://www.ville.repentigny.qc.ca)

vol.: 1 no.: 7 décembre 2003

Sensibilisation aux  
mesures d'urgence  
voir page 3

## Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

# Repentigny exige que la CMM refasse ses devoirs

Au nom de la Ville de Repentigny, la mairesse Chantal Deschamps a profité des récentes audiences publiques de la Commission de consultation de la Communauté métropolitaine de Montréal, tenues au Centre communautaire de Charlemagne le 3 décembre dernier, pour affirmer sa dissidence et son opposition au projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM.

« De toute évidence, le projet de la Communauté métropolitaine de Montréal a un parti pris pour l'enfouissement et écarte d'emblée d'autres procédés de traitement et de valorisation, disponibles et utilisés dans d'autres villes canadiennes et un peu partout dans le monde », dénonce madame Deschamps. Dans le PMGMR, il n'y a que deux scénarios possibles, les deux privilégiant l'enfouissement. On a écarté toutes les autres options.

« Or, souligne madame Deschamps, ces autres options existent. Le rapport Chamard, qui a servi de base de référence au projet de PMGMR en fait état dans une de ses annexes. Fait singulier, la seule partie du rapport de cette firme réputée qui n'apparaît pas sur le site Internet de la CMM est précisément cette annexe. Pourquoi l'avoir retiré sinon pour promouvoir l'enfouissement, alors qu'il n'y a aucune décision politique qui justifie ce choix ? », s'interroge la mairesse.

Le mémoire présenté par la Ville est également très critique sur la démarche de la Communauté métropolitaine de Montréal: « La CMM a omis de faire participer les municipalités à l'élaboration de son projet de PMGMR, signale la mairesse. La CMM a compétence pour énoncer sur une base régionale les orientations et les objectifs en accord avec la Politique gouvernementale. Or, elle empiète dans les champs de compétence des municipalités en déterminant déjà des mesures de mise en œuvre de ces orientations, ce qui est tout à fait inconcevable », dénonce madame Deschamps.

Soulignant à grands traits les multiples carences du projet de PMGMR de la CMM, le mémoire de la Ville de Repentigny questionne également la légitimité d'action de la CMM, l'orientation préalable et prédéterminée de son projet de PMGMR et, en filigrane, son manque de respect envers les villes et leur autonomie. En bref, Repentigny demande à la CMM de refaire ses devoirs et de reprendre son projet.



La mairesse de Repentigny, Chantal Deschamps, et le conseiller municipal et président de la Commission du développement économique et durable, Patrice Peltier-Rivest, ont présenté le mémoire au nom de la Ville. Monsieur Jean-Louis Chamard et Me Mark Turcot accompagnaient les élus à titre d'experts.

### Un nouveau projet

Comme aucune mesure concrète n'est prévue au Projet avant 2006, la Ville de Repentigny propose à la CMM de revoir son projet et formule diverses recommandations pour assurer que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles respecte à la fois les compétences des partenaires et assure une évaluation exhaustive de toutes les composantes du dossier en toute équité pour la population de toutes les municipalités :

- mettre à contribution les municipalités dans l'élaboration de son Projet et s'en tenir au domaine qui est de son ressort, à savoir : la planification sur une base régionale des orientations et des objectifs en accord avec la Politique gouvernementale et non la réglementation de la gestion des matières résiduelles ;
- élargir son champ d'analyse pour inclure les secteurs institutionnels, commercial et industriel (ICI) et les secteurs de construction, rénovation et démolition (CRD) au chapitre de la récupération ;
- élargir son champ d'analyse pour faire l'analyse critique des technologies alternatives de traitement et de valorisation ;
- subordonner l'agrandissement des sites d'enfouissement existants à la même exigence démocratique que l'implantation de nouveaux sites, soit un consensus de la population locale ;
- examiner la pertinence des modèles de gestion et de propriété publiques ou mixtes pour les infrastructures de traitement et de valorisation ;
- maintenir, pour l'instant, l'horizon 2008 pour l'atteinte de l'objectif de la Politique québécoise ;
- s'inspirer des Recommandations du BAPE dans son nouveau Projet de PMGMR.

## Nos meilleurs vœux!

À l'approche de Noël et du nouvel An, qu'il me soit permis, au nom du conseil municipal, du personnel de la ville et en mon nom personnel, de vous offrir nos meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur !

Que cette période de réjouissances soit pour nous toutes et tous une occasion de partage et de fraternité !

Chantal Deschamps, Ph. D.  
Mairesse de Repentigny

**Nous reproduisons dans cette page, le discours de la mairesse, Madame Chantal Deschamps, portant sur la situation financière de la municipalité. Celui-ci a été présenté le 11 novembre 2003, lors de l'assemblée régulière du conseil municipal.**

À toutes les citoyennes et à tous les citoyens,

Membres du conseil municipal,  
Monsieur le directeur général,  
Mesdames et messieurs les directeurs,

Encore une fois, c'est avec satisfaction que je dépose, le rapport sur la situation financière pour l'année 2003.

Ce rapport présente un tableau réaliste et représentatif de notre situation financière.

Je rappellerai, par ailleurs, qu'il s'agissait, en 2003, du premier budget de la nouvelle ville de Repentigny, issu d'une conciliation des activités récurrentes des deux anciens secteurs et de nouveaux projets que nous avons conceptualisés et mis en marche au cours des derniers mois.

Je suis donc très fière de souligner que notre administration, au cours de la dernière année, a non seulement respecté les engagements qu'elle avait pris mais elle a aussi atteint les objectifs de gestion qu'elle s'était fixés, à savoir :

limiter l'effort fiscal de nos contribuables, tout en maintenant la position concurrentielle de la nouvelle ville ;

gérer avec rigueur les finances municipales durant cette année de transition ;

offrir une excellente qualité de services municipaux à la collectivité repentinoise ;

poursuivre une stratégie de développement économique.

Le rapport est présenté en conformité avec l'article 474.1 de la **Loi sur les cités et villes**. Je vais donc parler des points suivants :

- les états financiers 2002 ;
- les prévisions des revenus et dépenses 2003 ;
- le dernier programme triennal d'immobilisations (PTI) ;
- les orientations qui serviront à l'élaboration du budget 2004 et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Toujours en vertu de la **Loi sur les cités et villes**, vous trouverez en annexe un tableau résumant la rémunération et les allocations des dépenses accordées aux élus. Par ailleurs, la liste de tous les contrats de 25 000 \$ et plus pourra être consultée au bureau du greffier.

## Les états financiers 2002

Au 31 décembre 2002, je souligne que les villes de Repentigny et de Le Gardeur devaient encore tenir une comptabilité distincte. J'en profite donc pour rappeler les faits saillants de ces états financiers.

Le Gardeur a alors présenté un surplus de 45 465 \$ pendant que Repentigny a affiché un surplus de 1 194 621 \$. Quant au surplus accumulé non affecté, celui de Le Gardeur s'élevait à 43 522 \$ et celui de Repentigny à 608 589 \$. De plus, le surplus accumulé affecté de Le Gardeur était de 163 724 \$ et celui de Repentigny de 2 163 751 \$. En vertu de la Loi et suite au regroupement des deux villes, le surplus de chaque ancienne ville demeure acquis au bénéfice des contribuables de ces deux secteurs respectifs.

## Les prévisions des revenus et des dépenses pour 2003

Maintenant, je vais parler des prévisions relatives aux revenus et aux dépenses pour l'année 2003.

Le budget 2003, le premier de la nouvelle ville de Repentigny, s'établit à 70 264 900 \$ et nous prévoyons atteindre l'équilibre budgétaire.

2003 a été une année de transition au sein de notre administration. Une année exigeante pour tous et chacun. Une année qui s'est déroulée sous le signe de la prudence, tant de la part des élus, des administrateurs que des employés.

Je tiens sincèrement à les remercier car ils ont démontré très clairement leur volonté de participer à la réussite de la nouvelle ville de Repentigny.

## Le programme triennal d'immobilisations de 2003

Depuis mon arrivée à l'hôtel de ville de Repentigny en novembre 1997, une des mes priorités a toujours été, et elle le demeure toujours, de stabiliser et de réduire la dette municipale de manière concrète. Et je sais qu'il en a été de même pour mon confrère Jeannot Lemay, du temps qu'il présidait aux destinées de l'ancienne ville de Le Gardeur.

Pour reprendre une expression consacrée, les chiffres ne mentent pas et cela est très certainement approprié pour ceux de l'année 2003. En y regardant de près la ventilation de la dette, on constate donc que :

À Repentigny, la dette à la charge de l'ensemble des contribuables, au 31 décembre 2003, sera de 45 110 000 \$, comparativement à 49 144 200 \$ en 2002, soit une réduction de 4 034 200 \$. L'année précédente, la dette avait également subi une diminution de près de 5 M \$.

## Et ce n'est pas tout.

Regardons maintenant la situation du côté de Le Gardeur. À la fin de la présente année, la dette se situera à 15 233 000 \$, comparativement à 20 736 600 \$ l'an passé, soit une diminution de plus de 5,5 M \$.

Au total, donc, la dette à l'ensemble des contribuables de la nouvelle ville de Repentigny se chiffre à 68 837 900 \$. Elle a donc diminué de 1 042 900 \$ par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, si l'on ajoute la dette attribuable aux riverains et qui est remboursable uniquement par ceux-ci, la dette totale de la nouvelle ville de Repentigny est aujourd'hui de 96 616 900 \$, soit près de 10 M \$ de moins que l'an passé.

Je tiens également à rappeler que cette très bonne performance offre à la présente administration l'opportunité de bien investir dans l'amélioration de la qualité des services dispensés à la population repentinoise.

Ainsi, tout en réduisant de façon fort appréciable notre endettement total, nous avons investi quelque 40 M \$ dans le nouveau Repentigny.

Je prendrai d'ailleurs le temps de rappeler les divers investissements que nous avons consentis au cours de la dernière année :

- 10,5 M \$ pour l'aménagement de la rue Notre-Dame ;
- 2,8 M \$ pour le réaménagement du parc de l'île Lebel ;
- 1,9 M \$ pour l'implantation du parc Rochefort ;
- 10,4 M \$ dans les infrastructures urbaines, donc pour des travaux d'aqueduc, de pavage et pour l'installation de feux de circulation ;
- 7,4 M \$ pour l'acquisition de terrains ;
- 4,9 M \$ pour la construction du quartier général de la police ;
- et 1,5 M \$ pour l'acquisition de diverses machineries dédiées aux travaux publics.

## Traitement des élus municipaux - Année 2003

En vertu du règlement numéro 4

### Rémunération annuelle de base :

Maire . . . . .	74 165 \$
Conseiller . . . . .	13 000 \$

### Rémunération additionnelle annuelle :

Vice-président du comité exécutif	15 000 \$/année
Membre du comité exécutif	8 000 \$/année
Maire suppléant	250 \$/mois
Président d'une commission	2 500 \$/année
Membre d'une commission	1 500 \$/année

### Allocation de dépenses versée à un élu :

Les membres du conseil reçoivent une allocation de dépenses égale à 50 % de leur rémunération, jusqu'à concurrence d'un maximum légal de 12 868 \$ en 2003.

### Autres :

En plus de la rémunération et l'allocation reçues par la Ville, la mairesse siège à la MRC de L'Assomption et à la Communauté Métropolitaine de Montréal et reçoit de ces organismes le traitement suivant :

ORGANISMES	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION
<b>MRC de L'Assomption</b>	9 333,33 \$	- - - \$
<b>CMM</b>		
Présidente de la Commission sur le transport	<sup>(1)</sup> 10 000,00 \$	- - - \$
Membre du Conseil de la CMM	9 636,00 \$	- - - \$

(1) : Le maximum de la rémunération permise est de 103 135 \$ et le maximum légal à titre de présidente de la Commission sur le transport est de 15 000 \$.

Nous avons également fait nos devoirs pour obtenir notre part de subventions des gouvernements supérieurs, particulièrement dans le cadre des programmes d'infrastructures.

Ainsi, nous avons obtenu :

- 4,6 M \$ pour nos travaux d'infrastructures ;
- 3,7 M \$ pour la rue Notre-Dame ;
- 570 000 \$ pour le quartier général de la police ;
- et un peu plus de 600 000 \$ pour nos parcs.

Est-il besoin de rappeler que tous ces investissements, dont nous sommes très fiers, vont éventuellement se refléter sur la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Et ce, sans aucune augmentation du taux de taxation ! Vous ne m'en voudrez sûrement pas de le rappeler !

### Grandes orientations pour l'élaboration du budget 2004 et du Programme triennal d'immobilisations 2004-2005-2006

Depuis quelques semaines maintenant, nous avons amorcé les travaux pour l'élaboration du budget de l'année 2004.

Les grandes orientations que nous avons retenues et qui guideront la préparation du budget sont à l'image même de la rigueur et de la prudence que nous avons toujours exercées dans la gestion des ressources financières de la ville.

Nous souhaitons donc :

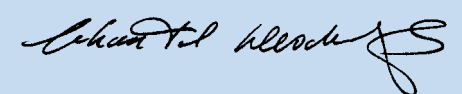
- poursuivre l'harmonisation et la consolidation des services municipaux, conséquemment au regroupement ;
- capitaliser sur des investissements judicieux au niveau des infrastructures.

Toutefois, parce que la marge de manœuvre de la ville de Repentigny est très mince, il faut que notre capacité d'intervention pour notre développement ne soit pas menacée, restreinte ou annihilée par de nouvelles contraintes budgétaires qui pourraient nous être imposées par d'autres paliers de gouvernements.

Nous sommes tous conscients que le gouvernement du Québec, face à un contexte budgétaire difficile, multiplie les coups de sabre dans son budget. De là, notre inquiétude face à notre propre développement. En d'autres mots, il ne faudrait pas que le gouvernement du Québec se remette au « transfert de responsabilités », sans prévoir des solutions alternatives de financement pour les administrateurs municipaux.

Le temps est sûrement propice de revoir la fiscalité municipale afin d'éliminer le plus rapidement possible le déséquilibre fiscal qui empêche notre municipalité de progresser à un rythme encore plus rapide. Un nouveau pacte fiscal est nécessaire pour favoriser, dans une perspective à long terme, une gestion plus éclairée de nos ressources.

Le gouvernement municipal, celui que nous dirigeons, est le gouvernement le plus proche des citoyennes et des citoyens. C'est lui qui dispense les services de proximité qui procurent une excellente qualité de vie à ses citoyennes et à ses citoyens. Parce que nous cherchons constamment à améliorer ces services, il faut obligatoirement et absolument que le gouvernement du Québec revoit l'ensemble de la fiscalité municipale.



Chantal Deschamps, Ph.D.  
Mairesse de Repentigny

Chez nous, la sécurité civile c'est dans le sac !

# 1300 PERSONNES SENSIBILISÉES AUX MESURES D'URGENCE

Le concours *Chez nous, la sécurité civile c'est dans le sac*, tenu auprès des jeunes des écoles primaires de Repentigny et de Charlemagne, a connu un vif succès.

Plus de 2000 jeunes y ont participé et un peu plus de 1300 personnes (les jeunes gagnants en compagnie de leurs parents) ont assisté à la soirée de remise des sacs de couchage et à une courte formation portant sur la sécurité civile et les deux thèmes-vedettes de cette année, l'évacuation et le confinement. Le tout a eu lieu à l'école secondaire l'Horizon le 14 novembre dernier.

Au grand total, 500 jeunes ont gagné un magnifique sac de couchage.

L'événement a été rendu possible grâce à la participation et au soutien de plusieurs commanditaires, dont la Ville de Repentigny, la Ville de Charlemagne, le magasin Canadian Tire de Repentigny, la Fraternité des policiers et policières de Repentigny, CTM (Centre de téléphonie mobile), le ministère de la Sécurité publique du Québec, Bell Canada, Bell Mobilité, SNC Tec, les Marchés IGA Crevier, le député provincial du comté de Masson, Luc Thériault et le député provincial du comté de L'Assomption, Jean-Claude St-André.

Rappelons que l'année dernière, le Service de sécurité publique de la Ville de Repentigny a remporté le Mérite québécois de la sécurité civile, catégorie formation et information, pour son projet *As-tu ta trousse d'urgence*, présenté à pareille date l'année dernière dans les écoles primaires de Repentigny et de Charlemagne.



Un peu plus de 1300 personnes ont assisté à cette soirée où les mesures d'urgence et la sécurité civile étaient à l'honneur.

Robert Desjardins, directeur des Mesures d'urgence à la Ville de Repentigny et principal instigateur de ce beau projet tout spécialement conçu pour les jeunes.



Au moment de son allocution, la mairesse Chantal Deschamps a souligné le travail de tous les partenaires rattachés à cette belle initiative. La sécurité civile et les mesures d'urgence sont au cœur des préoccupations de l'administration municipale.



Au hasard, 10 jeunes gagnants ont reçu leur prix des mains des principaux organisateurs. On y reconnaît entre autres, Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, Normand Grenier, maire de Charlemagne, Serge Daoust, directeur du Service de sécurité publique de la Ville de Repentigny, Robert Desjardins, directeur des Mesures d'urgence et Marc Lavallée, directeur régional, Sécurité civile du Québec.

Les jeunes sont : Shunan Miron, Claude Lavoie-Cleary, Stéphanie Legros, Taya Brault, Josiane Rioux-Collin, Nicolas Jacques-Potvin, Maxime Marcoux, William Arsenault, Simon Coderre et Simon Cayer.

## Ordures ménagères

### LES COLLECTES DU 25 DÉCEMBRE ET 1<sup>ER</sup> JANVIER DÉPLACÉES

Les résidents du secteur Repentigny dont la collecte des ordures ménagères a lieu le jeudi, sont priés de prendre note que les collectes du 25 décembre 2003 et 1<sup>er</sup> janvier 2004 seront devancées aux mercredis 24 janvier et 31 décembre en raison de la périodes des Fêtes.

Aucun autre changement n'est apporté aux autres collectes sur l'ensemble du territoire repentinois.



### JUSQU'AU 15 AVRIL LE STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT



Le Service de sécurité publique de la Ville de Repentigny désire rappeler aux automobilistes que le stationnement de nuit est interdit dans les rues de la ville, du 15 novembre au 15 avril de chaque année, entre minuit et 7 heures.

Cette réglementation s'applique autant pour le secteur Repentigny que pour le secteur Le Gardeur.

En vertu des règlements en vigueur (1212 et 512), les contrevenants se verront imposer un constat d'infraction de 30\$ + les frais.

#### Une aide précieuse au déneigement

En respectant cette réglementation, les automobilistes repentinois contribuent grandement à l'amélioration de la qualité du déneigement sur le territoire. La direction du service des Travaux publics et les employés affectés à cette tâche comptent grandement sur la collaboration de tous les automobilistes à ce chapitre.

## Un investissement de 3 M \$

## UNE NOUVELLE ADRESSE POUR GIRARD CHRYSLER DODGE / JEEP

Il y a quelques semaines, le concessionnaire automobile Girard Chrysler Dodge/Jeep de Repentigny a entrepris la construction d'un tout nouveau garage dans l'est de la municipalité. Un important projet qui nécessite un investissement atteignant 3 M \$.

Le nouveau complexe, situé au nord-est de l'autoroute 40, à proximité de la rue Valmont, ouvrira ses portes en avril 2004. Avec ses 25 000 pieds carrés, il représente tout près du triple de la superficie de l'édifice actuel situé au 855 de la rue Notre-Dame.

Cette nouvelle construction, beaucoup plus spacieuse, nécessitera l'embauche d'une dizaine d'employés supplémentaires. L'équipe de Girard Chrysler Dodge/Jeep compte présentement 35 employés.

Fondée en 1926 à Montréal, cette entreprise familiale est aujourd'hui la propriété de Monsieur Pierre Girard. L'établissement a pignon sur rue à Repentigny depuis 1971.

Présente à la cérémonie marquant le début des travaux, la mairesse de Repentigny, Madame Chantal Deschamps, a tenu à souligner l'initiative et le leadership dont font preuve les dirigeants de cette entreprise, installée à Repentigny depuis plus de 30 ans ! « C'est une excellente nouvelle pour tous les consommateurs de la région, de mentionner Chantal Deschamps. Nous sommes très heureux et nous ne pouvons que souhaiter la meilleure des chances à Monsieur Girard et à toute son équipe. »



La mairesse de Repentigny, Chantal Deschamps, a procédé à la pelletée de terre traditionnelle en présence du propriétaire de Girard Chrysler Dodge/Jeep, Pierre Girard, et de nombreux autres invités dont certains élus repentignois, des hauts dirigeants de Chrysler Canada, des représentants des chambres de commerce locales et des représentants des différents professionnels associés au projet.

## YVES GRENIER RÉCIPIENDAIRE DU PRIX EN BÉNÉVOLAT DOLLARD-MORIN

Le 24 octobre dernier, à la salle du conseil législatif de l'Hôtel du Parlement de Québec, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Monsieur Jean-Marc Fournier, a dévoilé les lauréats du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin. Monsieur Yves Grenier est le récipiendaire de la région lanadoise.

Depuis plus de 15 ans, M. Grenier consacre une vingtaine d'heures par semaine au Club de natation Torpille, que ce soit à titre de trésorier ou d'officiel. À ce sujet, soulignons qu'il est le premier bénévole de la région à avoir obtenu le grade d'officiel de niveau 5 en 40 ans !

Cet informaticien fait également profiter le club de ses habiletés professionnelles. Il a, en effet, créé le site Web du club et il utilise un logiciel de la Fédération de natation du Québec pour la formation des bénévoles. Il conçoit le programme des compétitions organisées par le Club, en plus de compiler inscriptions, statistiques et autres données utiles. Une tâche qu'il accomplit aussi depuis cinq ans pour la Coupe de l'Est, une compétition internationale qui se déroule à Montréal.

À l'écoute des besoins des parents, il a instauré un programme de commandites afin de les aider à défrayer une partie des coûts associés aux compétitions se déroulant à l'extérieur de la région. M. Grenier est un grand bénévole animé par la passion de la natation, mais aussi, et surtout, par un altruisme hors du commun.

Surnommé « Monsieur Loisir », Dollard Morin, a été journaliste sportif à La Presse pendant près de 40 ans, en plus d'enseigner pendant 25 ans dans les écoles, contribuant à la formation de moniteurs et de bénévoles spécialisés en loisirs. Il est décédé en 1992.



Le récipiendaire en compagnie du ministre Jean-Marc Fournier et du conseiller municipal de la Ville de Repentigny, Raymond Hénault.

## Avis aux usagers du transport en commun

### À COMPTER DU 4 JANVIER 2004, AJOUT D'UN DÉPART AUX CIRCUITS 3 ET 4

La MRC de L'Assomption désire tout d'abord aviser les usagers du transport en commun régional qu'un départ sera ajouté aux circuits 3 et 4 (du lundi au vendredi) en partance du centre d'échange de Repentigny et qu'en ce sens, des modifications seront apportées aux horaires. Ces nouveaux horaires entrèrent en vigueur le 4 janvier 2004.



CIRCUIT 3 Départ du centre d'échange Direction Est de Repentigny et Métro Radisson	CIRCUIT 4 Départ du centre d'échange Direction Métro Honoré-Beaugrand
05:00	06:00
05:30	06:15
05:45	06:30
06:00	06:40
06:10	06:50
06:20	07:00
06:30	07:15
06:40	07:30
	08:00
	08:30

### Nouvelle tarification

La MRC de L'Assomption désire également informer les usagers qu'elle a adopté sa nouvelle grille tarifaire le 28 octobre dernier. Ces nouveaux tarifs entrèrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004

LOCAL	RÉGULIER		RÉDUIT	
	Espèces	6 billets	Espèces	6 billets
Passage simple	2,25 \$	10,50 \$	1,75 \$	7,50 \$
Carte mensuelle	36 \$		26 \$	

REPENTIGNY – MONTRÉAL / REPENTIGNY - TERREBONNE	RÉGULIER		RÉDUIT	
	Espèces	6 billets	Espèces	6 billets
Passage simple	3,50 \$	17,50 \$	2,50 \$	12 \$
Carte mensuelle	76 \$		52 \$	

### Catégories d'utilisateurs/tarif réduit

Les usagers doivent également prendre note que l'article 1 du règlement numéro 1020-3 (relatif au transport en commun) a été modifié de façon à mieux définir certaines catégories d'utilisateurs.

Ainsi, dorénavant, un étudiant est : toute personne fréquentant à temps plein une institution scolaire reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec et qui est âgée de 24 ans et moins au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours.

Une personne âgée est : une personne ayant 65 ans et plus.

### C'est gratuit à Noël et au jour de l'An

Enfin, comme le veut maintenant la tradition, les usagers n'auront pas à déboursier pour leur passage durant toute la journée du 25 décembre (Noël) et du 1<sup>er</sup> janvier 2004 (jour de l'An).

Cette gratuité s'applique aux circuits 1, 3 et 21.

Informations additionnelles :  
(450) 654-2407.

Le processus suit son cours

# REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

En adoptant le projet de plan d'urbanisme et les projets de règlements de zonage, de construction, de lotissement, de permis et certificats et le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le conseil municipal veut ainsi harmoniser les normes des règlements des anciennes villes, pour qu'elles s'appliquent dorénavant uniformément sur l'ensemble du territoire de la nouvelle ville.



C'est le conseiller municipal et membre du Comité exécutif, Mario Morais, qui a présidé les travaux du comité de travail composé du conseiller Patrice Rivest, du directeur du Service de l'urbanisme David Legault, du directeur du Service du développement économique Ghislain Bélanger et du représentant de la firme Enviram, consultant en urbanisme.

Cette démarche de refonte du plan et des règlements d'urbanisme propose en outre la mise en place d'outils de planification innovateurs, dynamiques et flexibles, ce qui permettra ainsi d'appuyer les démarches de gestion du développement et de l'aménagement du territoire pour les dix prochaines années.

Durant la période mise à la disposition des citoyens pour consulter les divers projets de règlements, plusieurs commentaires et suggestions ont été retenus et ont donné lieu à des modifications qui ont d'ailleurs été présentées à la population.

Rue Notre-Dame

# LE TRAVAIL DE PRÉPARATION DU CHANTIER VA BON TRAIN !

Le conseil municipal de Repentigny a décidé, à l'été dernier, d'investir 10,5 M\$ dans la réfection de la rue Notre-Dame. Bien que le chantier de cet important projet de remise en forme de la rue et d'aménagement d'un véritable centre-ville ne sera visible qu'au printemps prochain, de nombreux intervenants y sont déjà à pied d'œuvre.

Ainsi, la firme de consultants Enviram, à qui a été confié le mandat de mise en valeur de la rue Notre-Dame, a amorcé ses travaux de cueillette de données auprès des commerces et places d'affaires situés entre les rues Thouin et Richelieu. Cet exercice permettra ainsi d'évaluer les impacts des travaux, d'en limiter les effets et de mettre en place des canaux de communication et autres mesures concrètes de mitigation pour favoriser les meilleures interventions possibles.

De même, une première visite a été effectuée dans les résidences riveraines de la rue afin d'évaluer la possibilité d'enfourer les fils aériens pour la transmission des services électriques, téléphoniques ou autres et ainsi éliminer les poteaux en bordure de rue.

Ces démarches permettront de finaliser le concept d'aménagement projeté et, par la suite, de poser les gestes d'appel d'offre et d'octroi des contrats.



À l'instar de plusieurs autres villes

# LE NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION SUIV LE MARCHÉ

La hausse du prix de vente des constructions résidentielles constatée dans le marché immobilier au cours des dernières années, se reflète dans le nouveau rôle d'évaluation de la Ville de Repentigny déposé au cours des dernières semaines.

Pour l'ensemble de la ville, l'augmentation moyenne des valeurs se situe à environ 13 %. De façon plus précise, l'évaluation des maisons unifamiliales est en hausse de 13,7 %, celle des condominiums augmente de 12,6 % et les multiplex de 4 à 11 logis s'apprécient de 12,1 %. Fait à signaler, le marché immobilier s'est exprimé avec la même vigueur et la même homogénéité dans les deux secteurs de la ville, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'écart entre les territoires des deux anciennes villes.

Cette situation correspond bien sûr à la bulle immobilière constatée depuis la fin des années 90 et qui devrait se poursuivre en 2004 selon la Société canadienne d'hypothèques et de logements. Selon les données de la SCHL, le prix moyen de la maison unifamiliale dans la région de Laval et de la couronne Nord est en hausse de 55,7 % par rapport à 1996, celui du condo de 40,2 % alors que celui des plex a grimpé de 40,9 %.

Le nouveau rôle d'évaluation 2004-2006 dresse donc la valeur de toutes les propriétés du territoire de la ville de Repentigny. Si le résultat final a été connu par le récent dépôt, il faut savoir que l'exercice d'évaluation a été amorcé il y a près de 18 mois.

La valeur municipale de chacune des propriétés qui apparaît au nouveau rôle est en fait la valeur que lui accordait le marché immobilier en juillet 2002, puisque c'est à cette période que le Service d'évaluation a pris le portrait du marché. L'opération consiste à réunir les ventes enregistrées sur le territoire, à les répartir par secteur, puis par unité de voisinage. De là sont établies, par catégories comparables les valeurs des propriétés.

## ■ GRANDE VILLE DE REPENTIGNY

UNIFAMILIALE .....	13,69 %
CONDOMINIUM .....	12,60 %
4 À 11 LOGIS .....	12,10 %

## ■ SECTEUR REPENTIGNY

UNIFAMILIALE .....	13,71 %
CONDOMINIUM .....	12,50 %
4 À 11 LOGIS .....	13,10 %

## ■ SECTEUR LE GARDEUR

UNIFAMILIALE .....	13,59 %
CONDOMINIUM .....	13,10 %
4 À 11 LOGIS .....	8,20 %



## HORAIRES DES ÉDICES MUNICIPAUX PÉRIODE DES FÊTES

### Hôtel de ville

Fermé: du 24 décembre au 2 janvier inclusivement, à l'exception du lundi 29 décembre, alors que les bureaux seront ouverts de 8h30 à 16h30.

### Bibliothèque municipale, 1, Place d'Évry

Fermé: les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2004  
Ouvert: les 27, 28 et 29 décembre, selon l'horaire régulier et le 30 décembre de 13h à 21h

### Bibliothèque municipale et scolaire Edmond-Archambault, 231, boul. J.-A. Paré

Fermé: les 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30 et 31 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2004  
Ouvert: les 27 et 28 décembre, selon l'horaire régulier

### Centre d'Exposition de Repentigny

Fermé: les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2004  
Horaire du temps des fêtes (du 19 décembre au 4 janvier 2004)  
19 au 21 décembre: 13h à 17h  
lundi 22 décembre: 13h à 20h  
mardi 23 décembre: 13h à 17h  
27 et 28 décembre: 13h à 18h  
lundi 29 décembre: 18h à 21h  
mardi 30 décembre: 13h à 17h  
3 et 4 janvier: 13h à 17h

### Piscine municipale

Fermé: du 22 au 26 décembre, 31 décembre et 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2004 (les bureaux administratifs sont ouverts les 22 et 23 décembre, de 8h30 à 17h30)

Ouvert: du 27 au 30 décembre, selon l'horaire suivant  
Samedi 27 décembre: 13h à 17h  
Dimanche 28 décembre: 13h à 20h  
Lundi 29 décembre: 11h à 20h



## ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois, à l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville.

Toutefois, en raison de la période des Fêtes, la prochaine assemblée aura lieu le mardi 20 janvier, à 19 h.

Pour prendre connaissance de l'ordre du jour, composez le **(450) 654-2418** ou visitez notre site Internet à : [ville.repentigny.qc.ca/conseil](http://ville.repentigny.qc.ca/conseil)

### Pour joindre votre conseiller municipal


District 1 André Cyr 585-3410	District 5 Patrice Peltier-Rivest 657-1255	District 9 Jean Langlois 585-4285
District 2 George Robinson 654-9746	District 6 Daniel Labrecque 585-8557	District 10 Jeannot Lemay 582-4342
District 3 Denyse Peltier 581-5733	District 7 Raymond Hénault 581-0319	District 11 Francine Payer 582-7711
District 4 Yves Tousignant 582-6778	District 8 Mario Morais 654-4018	District 12 Robert Picard 581-9288

### Services municipaux

<b>Hôtel de ville</b> 435, boul. Iberville, Repentigny, Québec J6A 2B6	<b>654-2323</b>
Approvisionnements	654-2371
Bibliothèque municipale	654-2345
Bibliothèque municipale et scolaire Edmond Archambault	582-8288
Communications	654-2311
Cour municipale	654-2358
Direction générale	654-2304
Évaluation	654-2349
Grefe	654-2317
Ingénierie	654-2373
Mairie	654-2302
Piscine municipale	654-2401
Plaintes	654-2311
Protection du voisinage	654-6472
Ressources humaines	654-2385
Services communautaires	654-2330
Sécurité publique/Division incendie	654-2351
Sécurité publique/Division police	654-2380
Taxation	654-2355
Transport en commun	654-2315
Travaux publics	654-2382
Trésorerie	654-2450
Urbanisme/Permis/Inspection	654-2376
Urgence Police-Incendie-Ambulance	9-1-1
Site Internet	<a href="http://www.ville.repentigny.qc.ca">www.ville.repentigny.qc.ca</a>
Courriel	<a href="mailto:communication@ville.repentigny.qc.ca">communication@ville.repentigny.qc.ca</a>

Le Bulletin d'informations est publié huit fois l'an  
Réalisation : **Division des communications de la Ville de Repentigny**  
Infographie : [www.cormierpub.qc.ca](http://www.cormierpub.qc.ca)  
Impression : **Imprimerie Rivest**  
Distribution : **Postes Canada**  
Tirage : **29 000 exemplaires**

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est faite dans le seul but d'alléger le texte.  
ISSN : 1709-2833

 Imprimé sur du papier recyclé.

## UN BAIN FAMILIAL SPÉCIAL PANIER DE NOËL

À nouveau cette année et en accord avec le conseil municipal, les employés de la piscine municipale organisent un bain familial spécial « paniers de Noël ».

L'activité, organisée au profit des familles démunies de la région, aura lieu le dimanche 21 décembre 2003, de 14h à 16h.

Toutes les familles sont invitées à participer à ce bain en apportant des denrées non périssables ou des jouets. Les denrées et les jouets recueillis, de même que les frais d'entrée reliés à la tarification habituelle, seront remis à un organisme communautaire venant en aide aux familles démunies.

Au programme : visite du Père Noël et jeux récréatifs !



## HORAIRE DES BAINS DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

**Voilà l'horaire des bains (piscine municipale) pour la période du 27 au 30 décembre.**

Jour	Heure	Clientèle
Samedi 27 décembre	14 h à 16 h	Familiale/1 couloir
Dimanche 28 décembre	14 h à 16 h	Familiale/1 couloir
	18 h à 19 h 30	Familiale/4 couloirs
Lundi 29 décembre	12 h à 13 h	Âge d'or, adultes et 0-5 ans/4 couloirs
	13 h à 15 h	Tous/1 couloir
	18 h à 19 h 30	Familiale/4 couloirs
Mardi 30 décembre	12 h à 13 h	Âge d'or, adultes et 0-5 ans/4 couloirs
	13 h à 15 h	Tous/1 couloir
	18 h à 19 h 30	Familiale/4 couloirs



### Bibliothèques municipales

## CONSULTANTS EN LECTURE RECHERCHÉS

Les deux bibliothèques municipales recherchent des gens qui ont le goût de partager leur passion pour la lecture et le livre, et qui veulent s'impliquer avec une équipe innovatrice et dynamique.

Les « Consultants en lecture » forment un regroupement de personnes bénévoles, grands amateurs de lecture, qui partagent avec la clientèle de la bibliothèque, leur évaluation personnelle de ce qu'ils ont lu.

Environ cinq rencontres sont planifiées au courant de l'année afin de partager les expériences de lecture de chacun, le tout dans une ambiance décontractée. Si vous désirez en savoir plus, communiquez avec Diane Ducharme au 654-2432.